

Pendant que le docteur s'inclinait, soit content, quoiqu'il ne fût pas avare des façons tout à fait princières du duc d'Aumont, le grand seigneur, se tournant vers les deux médecins, leur dit d'un ton railleur : Eh bien ! mes maîtres, ne remerciez-vous pas aussi l'habile homme à qui vous devez la santé ?

Le médecin qui avait eu la jaunisse, sans répondre au salut cordial de celui qu'il avait si bien traité de confrère demanda : Combien devons-nous ?

—Entre collègues, dit naïvement le docteur, on ne débourse jamais.

—Nous ne vous regardons plus comme notre collègue, répondit grossièrement l'autre.

Le médecin vert rougit.

—Laissez-les dire, lui souffla Chicot, rappelez-vous le proverbe : A vouloir blanchir un jaune on risque de perdre son baume.

—Que dit votre aide ? demanda le duc.

—Je dis, monseigneur, répartit vivement Chicot, que ces messieurs sont jaloux. Le docteur mon maître va droit. On entre par la porte ou par la cheminée...

—Vous voulez dire par la fenêtre.

—Dans les maisons qui ont des fenêtres, Monseigneur ; mais chez mon père, à Ramégnie-Chin où je suis né, il n'y a pas de fenêtre. Le docteur est entré par la porte, honnêtement....

—Ce sont des paroles vaines, que tout cela interrompit le médecin gouteux ; que devons-nous pour les drogues ?—S'il vous plaît de payer répondit froidement Peperkoek, estimez les remèdes à leur résultat, et donnez-en le prix aux pauvres.

Il salua le duc en disant :—Monseigneur, je suis à vos ordres.

—Je vous attendrai, docteur, dit le duc d'Aumont, à Saint-Germain !—A Saint-Germain ! répéta Peperkoek, en se retirant.

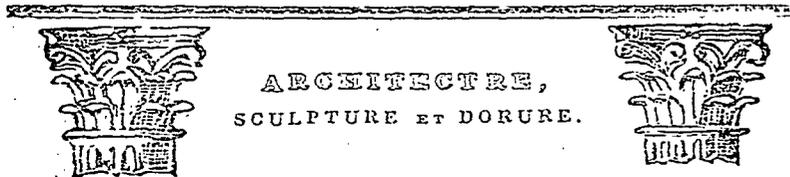
L'âne en ce moment se mit à braire.

—Voilà, dit Chicot, le pharmacien qui nous rappelle.

Il s'inclina devant le duc d'Aumont, passa insolemment devant les deux médecins et suivit son maître.

En entrant chez lui, le médecin de campagne avoua à Chicot que les deux médecins de Paris ne valaient pas mieux que ceux de Courtrai, qu'il avait perdu sa tranquillité, et qu'il ne redeviendrait calme que lorsqu'il aurait sa patente de docteur. Il reprit pourtant sa vie laborieuse. Mais au printemps de l'année suivante, un beau soir, il dit à son fidèle garçon : Je n'y tiens absolument plus, je pars demain : tu viendras avec moi, Chicot, et tu verras la cour de Louis XIV.

La suite au prochain numéro.



ARCHITECTURE,
SCULPTURE ET DORURE.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public en général, et MM. les Membres du Clergé en particulier qu'il continue d'exercer les arts de **PAR-CHITECTURE**, de la **SCULPTURE**, de la **DORURE**, dans lesquels sa longue pratique lui a permis d'apporter un grand perfectionnement.

Il recevra avec reconnaissance les ordres dont on voudra bien l'honorer, et il s'engage à exécuter avec promptitude, dans le dernier GOUT, tout ouvrage dans sa ligne que l'on voudra bien lui confier ; enfin il ne négligera rien pour mériter l'encouragement qu'il attend de ses amis et du public en général.

Sa demeure est située vis-à-vis du Marché du Faubourg St. Laurent.
LOUIS THOMAS BERLINGUET, ARCHITECTE,
Ci-devant de Québec.

Montréal, 5 Mai 1843.

LIVRES NOUVEAUX,

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de
LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c &c. &c.

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des **RÉGISTRES** de Paroisses de 12 à 400 feuillets.

Montréal, 19 Nov., 1842.

E. R. FABRE.

EXERCICE TRÈS DEVOT

A

St. Antoine de Padoue

LE

TRAITÉ DE LA VIE

Petit Volume nouvellement imprimé, avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

THOMAS GARY,

RUE ST. PAUL, VIS-À-VIS L'HÔTEL RASCO,
Et chez les différents Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SAINTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

COLLÈGE

DE

SAINT-VINCENT ;

Près Richmond, (Virginie.)

CETTE INSTITUTION est agréablement située à un mille environ de Richmond, dans un lieu tout à fait favorable à l'étude et à la santé. L'objet des fondateurs est d'offrir à la jeunesse du sud, aux conditions les plus modérées les avantages d'une éducation complète pour l'esprit et le cœur. Les mathématiques, et autres sciences pratiques, également utiles, ainsi que les langues anciennes et modernes, feront partie du cours d'enseignement ; mais rien ne sera épargné pour préparer spécialement chaque élève à la carrière qu'il se propose de parcourir. La sévérité ne sera employée envers les élèves qu'autant que ce serait nécessaire ; mais l'exactitude de la discipline sera maintenue par des punitions employées à propos contre ceux qui l'enfreindraient. Les récréations se prennent toujours sous les yeux des professeurs, et dans le collège. On ne permettra point aux élèves de retenir aucun argent à leur disposition, et il est recommandé aux parents de ne pas leur accorder plus d'un escalin par semaine, pour leurs menues dépenses.—Les élèves ne feront point de visites, si ce n'est à leurs plus proches parents, et qu'autant que le président le jugera convenable ; dans tous les cas, ils ne passeront point la nuit hors de la maison. Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage immédiat du collège n'auront point permission de visiter leurs familles, si ce n'est aux vacances qui commencent le 1er juillet, et finissent le 15 août.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves, excepté la correspondance avec les parents, seront sujettes à inspection, et toute lettre adressée soit aux élèves, soit aux directeurs de l'institution, doit être affranchie. Quoique la religion catholique soit seule professée dans le collège, les consciences ne seront point violentées. Cependant personne ne sera exempté de l'assistance aux exercices publics de religion outre les motifs d'ordre et d'uniformité, il est à souhaiter que le public soit à même d'apprécier avec connaissance de cause, les principes et les pratiques du catholicisme qui paraissent souvent attirer d'une manière assez marquée l'attention publique.

Les frais de livres, vêtements, etc. doivent être payés d'avance, à l'époque de l'admission de l'élève, et ainsi de suite à chaque semestre. Le prix de la pension, y compris la nourriture, le logement, le blanchissage, le raccommodage du linge et des bas, et les visites ordinaires du médecin, est de cent-cinquante piastres pour l'année scolaire, qui est de dix mois et demi. La moitié de cette somme doit être payée d'avance, à l'entrée de l'élève, et au commencement de chaque semestre, règle pour laquelle la modération des prix ne permet pas d'admettre d'exception. Ceux qui passent leurs vacances au collège, paieront vingt-piastres pour ce temps-là.

Il n'y a point de dépenses additionnelles, si ce n'est pour une maladie prolongée, ou pour des objets fournis aux élèves. Mais personne ne sera admis pour moins d'une demi session, et on ne fera aucune déduction sur un trimestre une fois commencé.

Toutes les précautions ont été prises en faveur des jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique, de manière à écarter d'eux toute espèce de danger. Ils prendront leurs récréations dans une cour séparée, et auront des exercices de piété, destinés spécialement pour eux.

S'adresser à

Mgr. WHELAN,
Evêque de Richmond,

ou aux

Revd. MM. O'BRIEN et BERNIER.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½ d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. BERLINGUET. IMPRIMÉ PAR J. A. BERLINGUET. PIRE. DE L'EVÊQUE